

Département de Seine-et-Marne
Commune de Villiers-sous-Grez
Procès-verbal
Conseil municipal du 6 décembre 2022 à 20h30

Présents : Thierry Masson, Maire, Christine Groetzing, Yves Loir, Laëtitia Lepaisant, Adjoint, Martine Melet, Catherine Ceraudo, Catherine Ballay, Paul Lanouguere, Thomas Bonfils et Emmanuelle Sormail, Conseillers.

Absents excusés :

Guillaume Chapet donne pouvoir à Laëtitia Lepaisant
Jean-Pierre Girard donne pouvoir à Catherine Ballay
Etienne Brehier donne pouvoir à Paul Lanouguere
Gabriel Massart

Absent : Titouan Poncelin de Raucourt

Secrétaire : Christine Groetzing

Approbation du procès-verbal du 8 novembre 2022

DELIBERATIONS :

Décisions modificatives :

Monsieur le maire informe les membres que des comptes présentent des insuffisances de crédits et qu'il est nécessaire de régulariser selon la proposition suivante :

INVESTISSEMENT	DEPENSES		RECETTES	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
Fonctionnement				
66111 Intérêts réglés à l'échéance		50		
6450 Charges de sécurité sociale et prévoyance	50			
615221 Entretien et réparation sur bâtiments publics	5450			
6411 Personnel titulaire		4250		
65568 Autres contributions		1200		

Vote à l'unanimité

Convention unique avec le centre de gestion :

Comme chaque année le centre de gestion propose des prestations aux communes. Pour la bonne gestion des carrières des agents, il est préférable d'autoriser Mr le maire à signer la convention unique avec le CDG sur la partie Ressources Humaines, afin de leur confier les prestations de gestion des ressources humaines. Les membres autorisent, à l'unanimité, Mr le maire à signer cette convention.

Mandatement des dépenses d'investissement :

Dans l'attente du vote du budget 2023, le conseil municipal, à l'unanimité, décide d'autoriser Mr le Maire à engager, liquider, et mandater les dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits ouverts au budget 2022 :

Chapitre 20 : $3100\text{€}/4 = 775\text{€}$

Chapitre 21 : $271\,033.40\text{€}/4 = 67\,758.35\text{€}$

Chapitre 23 : $30\,000/4 = 7\,500\text{€}$

Modification de l'annexe du foyer

Laëtitia Lepaisant propose de modifier l'annexe au règlement du foyer Jean-Louis Garban afin de répondre à des demandes de location de courtes durées (journée (12h), 1/2 journée et à l'heure). Elle présente l'annexe suivante :

ANNEXE AU RÈGLEMENT DU FOYER JEAN-LOUIS GARBAN

Par délibération du Conseil Municipal en date du 6 décembre 2022, le montant de la redevance d'occupation et le montant de la caution de la salle polyvalente est fixé comme suit :

Redevance d'occupation

	24 H	Week-end 48 H
	En semaine et jours fériés Du lundi au vendredi inclus	Du samedi 9 h au lundi 9 h
Villarons (Habitants, artisans et entreprises)	200 €	300 €
Associations de la commune	Gratuit	Gratuit
Particuliers extérieurs	350 €	550 €
Associations, artisans et entreprises extérieurs	500 €	800 €

Associations de la Communauté de Communes du Pays de Nemours et des communes mitoyennes à Villiers-sous-Grez	250 €	400 €
Caution pour toutes les locations : 1 000 €		

Exceptionnellement, possibilité de louer la salle pour le week-end à partir du vendredi 18 h avec un supplément de 50€ selon les disponibilités (à voir en mairie).

Occasions exceptionnelles

Pour des assemblées générales, possibilité pour les associations extérieures d'occuper la salle ½ journée ou en soirée à titre gracieux, selon disponibilités.

Les associations extérieures à la commune et qui animent une activité à l'année dans le village pourront bénéficier gratuitement de la salle pour l'organisation de leurs manifestations (spectacles, stages...)

Possibilité de louer le Foyer Jean-Louis Garban pour quelques heures, ½ journée ou journée complète (conférences, pique-nique, réunions...).

	Journée (12h)	½ journée	A l'heure
	En semaine et week-end	En semaine et week-end	En semaine et week-end
Villars (Habitants, artisans et entreprises)	100 €	50 €	10 €
Associations de la commune	Gratuit	Gratuit	Gratuit
Particuliers extérieurs	170 €	80 €	20 €
Associations, artisans et entreprises extérieurs	250 €	120 €	30 €
Associations de la Communauté de Communes du Pays de Nemours et des communes mitoyennes à Villiers-sous-Grez	120 €	60 €	15 €
Caution pour toutes les locations : 500 €			

La scène

L'installation, la désinstallation ou une modification de la scène par les services techniques est gratuite sous réserve que la configuration souhaitée soit transmise 15 jours à l'avance de manière claire et précise et que le locataire aide les services techniques durant leurs heures de travail à la mise en place et au réaménagement à la configuration initiale.

Facturations supplémentaires

Sujet à facturation pour tous les utilisateurs du Foyer Jean-Louis Garban :

- Dégradations de la salle (tarif de l'entreprise intervenante)
- Matériel abîmé ou manquant (coût du neuf)
- Nettoyage négligé (prix horaire de l'employée communale. Sera pris en compte 1 h entière au minimum).

La caution ne sera rendue qu'après le règlement de la facture de la remise en état.

A noter :

Lorsque le Foyer est mis gracieusement à disposition, une caution de 100 € sera demandée pour s'assurer de l'exécution d'un bon nettoyage de l'ensemble des locaux utilisés, y compris les sanitaires.

Les membres votent à l'unanimité.

Don d'un terrain par un administré :

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu la décision d'administrés qui souhaitent léguer à notre commune la parcelle leur appartenant section G n°330 « le dessous du Landy »

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité :

- Décide d'accepter ce don et de régler les frais notariés
- Donne délégation à Monsieur le maire à l'effet de signer les documents nécessaires.

Demande de DSIL et DRAC concernant la mise aux normes accessibilité

Monsieur le maire explique qu'il est urgent de mettre en conformité d'accessibilité la bibliothèque par la construction d'un monte-personne. L'architecte Armoni à Nemours a été choisi, son devis est de 89 786.40 euros HT, 107 743.68 euros TTC. La DRAC confirme une subvention de 50%.

La DSIL serait de 30% selon la réunion avec le sous- préfet du 30 novembre 2022.

Monsieur le maire demande aux membres :

- De l'autoriser à solliciter l'aide financière DSIL et DRAC 2023
- D'arrêter les modalités de financement
- D'approuver ce projet d'investissement

Les membres approuvent ce projet et arrêtent les modalités de financement et autorisent, à l'unanimité, le maire à solliciter une aide au titre de la DSIL et DRAC 2023.

Demande de subvention concernant la rénovation énergétique de l'éclairage public

Monsieur le maire explique qu'il est nécessaire de changer les différents systèmes de gestion de l'éclairage public par la mise en place d'horloges astronomiques programmables.

SATELEC le nouveau prestataire du SDESM propose un devis de 5013.60 euros HT, et 6016.32 euros TTC.

Le PNRG propose des aides à la rénovation énergétique sur l'éclairage public, sur une base de 50% allant jusqu'à 80%, ce que devrait pouvoir avoir Villiers-sous-Grez grâce aux critères de bonus d'éco-conditionnalisés.

Monsieur le maire demande aux membres :

- De l'autoriser à solliciter l'aide financière du PNRG et d'arrêter les modalités de financement
- D'approuver ce projet d'investissement

Les membres approuvent, à l'unanimité, ce projet et arrêtent les modalités de financement et autorisent le maire à solliciter une aide au titre de l'aide PNRG.

DSIL -Dotation de Soutien à l'Investissement Local
DRAC – Direction Régionale des Affaires Culturelles
SDESM – Syndicat Départemental d'Energies de Seine-et-Marne
PNRG – Parc Naturel Régional du Gâtinais

Informations

Résultats des projets de la commune

Monsieur le maire remercie les participants (un tiers des habitants) d'avoir pris du temps pour étudier ces cinq projets pour la commune.

Les villarons ont voté par ordre de préférence :

Le foyer et son annexe

La voirie

La toiture de l'église

La vidéoprotection

Le local du service technique

Tour de table des commissions

Commission stationnement

Présentation du stationnement rue de l'égalité, rue Gabriel Bachet et rue René Lefebvre par Yves Loir :

Le groupe de travail de la rue René Lefebvre est passé sur la rue pour déterminer les places de stationnement, les aménagements et la signalisation qui pourraient être mise en place, une réunion est prévue en mairie pour finaliser ces approches, un marquage pour bien visualiser ses aménagements sera nécessaire. Le même travail sera effectué rue Gabriel Bachet. Une fois achevé ce travail préparatoire sera présenté à la commission puis au conseil municipal, des remarques ont été faites par le conseil qui seront transmises au groupe de travail.

Présentation du stationnement rue de l'égalité : Thierry Masson demande à Yves Loir de présenter son projet de stationnement rue de l'égalité, le résultat semble positif puisque 65% des personnes contactées sont d'accord avec un stationnement que d'un côté sur la rue, toutefois une pétition a été remise par un administré contre ce projet. Ne sachant ce qu'il en est réellement, Monsieur le Maire propose de remettre cette étude à deux personnes n'habitant pas cette rue.

Questions diverses

Jardins familiaux

2 personnes s'étaient inscrites, la personne habitant rue de Larchant à « gagnée le tirage au sort ».

Fin de séance 23 h 05.

Fait et délibéré en séance, le 6 décembre 2022.